

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0134 Séance du Conseil : 05 AVRIL 2024
COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC DE L'OTI P-M : REMPLACEMENT AU SEIN DU COLLÈGE DES ÉLUS	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024, à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Gilbert CRITELLI

Monsieur le Président expose :

Il est rappelé que les membres du Comité de Direction sont nommés pour la durée du mandat par le Conseil communautaire, que le Comité élit en son sein son Président, et qu'en cas de partage égal des voix celle du Président est prépondérante.

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 31 juillet 2020 a fixé la composition du Comité de Direction à 12 membres issus du Conseil communautaire et 11 membres représentant des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés, conformément à l'article 5 des statuts.

Dans ces conditions il est précisé que le Comité de Direction est composé comme suit :

- 12 membres issus du Conseil communautaire :
12 titulaires et 12 suppléants à raison d'1 délégué communautaire par commune.
- 11 membres représentant des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés
 - 1 représentant de l'Hôtellerie/restauration
 - 1 représentant de l'Hôtellerie de Plein Air
 - 1 représentant des Chambres d'hôtes
 - 1 représentant des Locations meublées
 - 1 représentant du Patrimoine
 - 1 représentant de l'Artisanat d'Art
 - 1 représentant des Productions Locales
 - 1 représentant des Activités de Découverte
 - 1 représentant des Activités Marines
 - 1 représentant des activités de Pleine Nature
 - 1 Membre Qualifié institutionnel

Suite à la démission de certains membres du collège des élus, il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Dès lors, il sera proposé de désigner Mme Laetitia COPPEE en lieu et place de Mme Martine JUSTO pour la commune de Laroque-des-Albères, Mme Marie ARIZA en lieu et place de Mme Violaine MARIANNE pour la commune de Cerbère et M. Francis BERTHELIER en lieu et place de M. Jacques GODAY pour la commune de Saint-Genis-des-Fontaines.

1/ Collège des Elus (12 titulaires et 12 suppléants, conseillers communautaires)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Marie CABRERA	Georges GUARDIA
Marie ARIZA	Christian GRAU
Fabrice WATTIER	Sylvaine CANDILLE
Christian NAUTE	Laetitia COPPEE
Hervé VIGNERY	Huguette PONS
Marie-Pierre SADOURNY	Raymond PLA
Françoise DARCHE	Bruno GALAN
Grégory MARTY	Patricia HECQUET
Marie-Thérèse IMBARD	Samuel MOLI
Nathalie REGOND-PLANAS	Francis BERTHELIER
Yves PORTEIX	Frédérique MARESCASSIER
Sylvie VILA	Christian NIFOSI

2/ Collège des représentants des activités, professions, membres qualifiés et organismes intéressés au tourisme dans le territoire communautaire (11 titulaires et 11 suppléants)

REPRÉSENTANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Hôtellerie, Restauration	Xavier MAHAUX Hôtel Le Cèdre - Port-Vendres	Mathieu LEGER Hôtel Cara Sol - Elne
Hôtellerie de Plein Air	Sébastien GIL Camping Le Haras - Palau-del-Vidre	Fabrice LALOUX Camping Famagis L'Oasis Saint-Génis-des-Fontaines
Chambres d'hôtes	Pierre ORTAL Le Clos des Aspres - Ortaffa	Laurence WATTIER L'Orangerie - Elne
Meublés, accueil de groupe	Manuel VINCENT Domaine Bisconte - Saint-Génis-des-Fontaines	Régis CAREL La Voile d'Or - Port-Vendres
Patrimoine	Jean-Claude LECLERC Association Patrimoine – Laroque-des-Albères	Monique MASGRAU Association ASVAC – Saint-Génis-des-Fontaines
Productions locales	Johann MUNOZ Brasserie La Canya – Saint-André	Jérôme CANOVAS Viticulteur – Cerbère
Artisanat d'Art	François BRILLIARD Verrier – Saint-André	Florence GREMION ESAT – Sorède
Activités Découverte	Hubert LEVAUFRE Ferme découverte – Saint-André	Alain BRUNO Tropique du Papillon – Elne
Activités Marines	Gilles LESCURE GS3PO Plongée – Cerbère	Hervé MAGNIN Parc Naturel Marin
Activités Pleine Nature	Didier VOITURON Albères Evasion – Sorède	Grégory LENGREND Vermeille Kayak – Cerbère
Membres Qualifiés	Rémy VERNIER ADT des P-O	Olivier HABERMARCHER CCI des P-O

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à approuver les modifications apportées au sein du collège des élus du Comité de direction de l'OTI Pyrénées-Méditerranée tels qu'énoncés ci-dessus.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la liste des membres du collège des élus du comité de direction telle que présentée ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 08/04/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***